



Objet : Contribution de la FNSEA Centre-Val de Loire à la consultation publique relative à la révision des zones vulnérables au titre de la directive Nitrates – Bassin Loire-Bretagne

Dans le cadre de la consultation publique relative à la révision des zones vulnérables en nitrates d'origine agricole du bassin Loire-Bretagne, la FNSEA Centre-Val de Loire souhaite porter à votre connaissance ses observations et ses réserves sur le projet soumis à consultation.

La FNSEA Centre-Val de Loire partage pleinement l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau, dans lequel des agriculteurs de la région Centre-Val-de-Loire se sont engagés depuis de nombreuses années. Les pratiques ont profondément évolué, entraînant des investissements importants. Ces évolutions doivent être prises en compte dans la réflexion sur le classement des zones vulnérables. Pourtant, la robustesse de la méthodologie retenue pour établir le projet de révision des zones vulnérables pose question :

- Le nombre de mesures par station est insuffisant pour garantir une représentativité statistique robuste : une moyenne de seulement 6 mesures annuelles en eaux superficielles et 3 mesures en eaux souterraines a été relevée, ce qui est loin du socle de données nécessaire pour fonder une décision de classement fiable ;
- Des données issues de stations non qualifiées en complément des stations déclarées à l'Europe, sont utilisées sans garanties suffisantes sur les protocoles de suivi ni sur la fiabilité de ces données ;
- Une méthode du percentile 90 dont l'application n'est pas strictement encadrée ;
- Un classement de communes sans recherche de la source de la pollution, comme en Sologne, où l'agriculture est très peu présente.



Ces insuffisances méthodologiques viennent classer des zones de manière contestable, avec de lourdes conséquences pour les exploitations agricoles.

Ces contraintes de zonage s'ajoutent en effet aux handicaps structurels que connaît déjà notre région : des potentiels agronomiques parfois limités, auxquels s'additionnent le contexte de tensions économiques sur plusieurs filières et un enjeu majeur de renouvellement des générations. Combinées aux investissements déjà engagés par les exploitations, elles risquent de restreindre leurs capacités d'adaptation, de freiner les projets d'installation ou de développement, et de fragiliser la compétitivité des entreprises agricoles régionales.

Nous demandons :

- La révision de la méthodologie avec un minimum de 11 mesures par an et par point de suivi pour garantir la solidité scientifique et juridique des décisions de classement. Une jurisprudence vient d'ailleurs appuyer ces réserves : l'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles du 26 février 2026 a sanctionné l'illégalité des critères permettant de classer des zones sur la base de 10 mesures ou moins par an.
- L'application stricte du percentile 90, ce qui suppose un socle de données suffisamment dense pour fonder toute décision de classement. A défaut, cette méthode revient à mettre en avant des pics de concentration exceptionnels plutôt qu'à refléter la tendance de fond des masses d'eau.

Dans ces conditions, la FNSEA Centre-Val de Loire émet un **avis défavorable au projet de révision des zones vulnérables** tel qu'il est présenté dans le cadre de la présente consultation publique.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la FNSEA CVL,
Nicolas STERLIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by the name 'STERLIN' in capital letters.